



Vivre à Châtres

Sommaire :

➤ **Vœux du Maire**

➤ **La transition énergétique arrive dans la commune**

➤ **Zéro pesticides**

➤ **L'administration se modernise**

➤ **La Communauté de Communes**

➤ **Vie associative**

➤ **Les travaux**

➤ **L'ELOCA**

Les vœux du Maire

Dans un contexte de baisse des dotations et de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'horizon 2020, nous allons fermer la page 2017 et ouvrir celle de 2018.

L'ensemble des projets 2017 a été réalisé (ouverture d'un dépôt de pain) ou se trouve en cours de réalisation dans le cadre d'un calendrier convenu, compte tenu des montants à engager (mise en accessibilité, extension et réfection de la salle polyvalente, . . .) Malgré quelques déboires techniques, soyez rassurés, les délais seront respectés. L'année 2018 verra l'élaboration d'autres projets qui vous seront communiqués en temps utile.

Je le répète, mon équipe municipale et moi-même sommes à votre écoute et continuerons à œuvrer pour vous satisfaire, aussi n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de toutes remarques utiles.

En attendant, mon conseil et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos vœux de santé et de prospérité pour l'année 2018.

Christian Loisançe, Maire de Châtres.

État civil

- Naissances : Geoffrey BORDIER MACHADO le 02 08 2017,
Camille BIROST le 21 09 2017,
Paul VANDEGHEM le 30 09 2017,
Shanna LEFEBVRE le 12 10 2017.
- Décès : Frédéric VILTARD le 01 11 2017.
- Mariages : Philippine CORDELLE et Grégory JEROME le 12 08 2017
Angélique MOCQUERY et Yves MOREIRA le 19 08 2017
Virginie RAYMOND et Ronny CHEVRIER.

Horaires de la Mairie/permanences

Lundi :

Permanence adjoint de 17h00 à 18h00

Mercredi :

Permanence adjoint de 17h00 à 18h00

Vendredi :

Permanence adjoint de 10h00 à 11h30

Samedi :

Permanence adjoint, de 10h00 à 11h30 uniquement semaines impaires, sur rendez-vous pour un entretien avec M. le Maire .

La parole aux Châtreux

Vous habitez Châtres et vous vous posez des questions d'intérêt général sur votre commune :

- Envoyez-nous un courriel à mairiedechatres@wanadoo.fr
- Déposez un mot à la mairie

Nous nous efforcerons d'y répondre dans un prochain bulletin.



La transition énergétique arrive dans la commune

Le développement de moyens de transport à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques constitue une priorité au regard des exigences de la transition énergétique et implique une politique de déploiement d'infrastructures dédiées.

Afin de mettre à disposition des possesseurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, un réseau cohérent de points de charge sur le territoire national, l'installation d'ici à 2030 d'au moins sept millions de bornes sur les places de stationnement accessibles au public est nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.

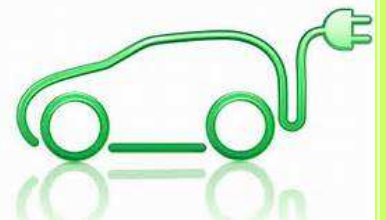
Vous l'avez peut-être remarquée sur la place ?



Cette borne est équipée de 2 points de charge, comprenant chacun :

- ⇒ une prise 22 kVA de type 28 pour une charge « accélérée » → **20mn***
- ⇒ une prise 3,7 kVA de type E/F (domestique) pour une charge « lente », utilisable aussi pour les vélos électriques → **1h30***

* temps nécessaire pour récupérer environ 25% de la capacité totale de la batterie d'une voiture électrique de taille moyenne.



COUT POUR LA COMMUNE

Cet investissement réalisé en collaboration avec le SDEA (Syndicat des énergies de l'Aube) et subventionné à 50% par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a coûté 1800 euros à la commune. Une redevance annuelle de 290 euros est nécessaire à son fonctionnement, abonnements ERDF et téléphonie.

ASSISTANCE - DEPANNAGE

Le SDEA met à disposition des usagers sur chacune des bornes un numéro de téléphone, pouvant être utilisé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en cas de problème de fonctionnement de la borne ou de demande de dépannage. Ce numéro est le suivant : 01.55.46.93.67.



La transition énergétique arrive dans la commune

ACCES AU SERVICE DE RECHARGE ET TARIFS

L'accès aux prises et au service de recharge d'une borne est possible après identification de l'utilisateur. Cette identification se fait soit :



Pour un utilisateur régulier (abonné) :

par badge délivré par courrier à l'utilisateur après inscription via le formulaire disponible sur le site <https://chargelec.sde-aube.fr>.

Un courriel de validation est envoyé à l'issue de toute inscription. Le badge obtenu est crédité au départ par l'utilisateur (et rechargé régulièrement) avec le nombre d'unités de charge souhaitées, via PayByPhone ^(1&2)



Pour un utilisateur occasionnel:

avec un smartphone en scannant le QR code présent au droit du point de charge concerné, et en achetant le nombre d'unités de charge souhaitées via PayByPhone ⁽¹⁾

	TARIFS actuels	
Véhicules communaux :	Gratuit	
Utilisateur abonné :	1€ l'unité	
Utilisateur occasionnel :	1,50€ l'unité	

Une unité permet d'obtenir 6 kWh de charge, correspondant à ~20mn de charge accélérée ou 1h30mn de charge normale.

MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE

Pour procéder à la recharge de son véhicule électrique (VE), l'utilisateur :

- **disposant d'un badge** : doit passer celui-ci devant le lecteur de badge présent en façade de la borne, afin de déverrouiller l'accès aux prises et de brancher son VE. Cette procédure est rappelée sous forme de pictogrammes (parcours utilisateur) sur les bornes.
- **ne disposant pas de badge** : doit scanner avec son smartphone le QR code présent au droit du point de charge concerné, afin de déverrouiller l'accès aux prises et de brancher son VE après achat du nombre d'unités de charge souhaitées.

Pour mettre fin à la recharge de son VE, l'utilisateur :

- **disposant d'un badge** : doit passer celui-ci devant le lecteur de badge présent en façade de la borne, afin de déverrouiller l'accès aux prises et de débrancher son VE. Cette procédure est rappelée sur les bornes.
- **ne disposant pas de badge** : doit scanner avec son smartphone le QR code présent au droit du point de charge concerné, afin de déverrouiller l'accès aux prises et de débrancher son VE.

Qu'un utilisateur fasse l'usage d'un badge ou d'un QR code via son smartphone pour recharger son VE, lorsque le nombre d'unités de charge dont il dispose est épuisé, la charge du VE s'arrête et l'accès aux prises se déverrouille automatiquement ; l'utilisateur doit alors débrancher son VE.

(1) à la première utilisation de PayByPhone, il est nécessaire de créer un identifiant avec un numéro de mobile et une carte bancaire en cours de validité,

(2) hormis pour les collectivités autres que les communes, pour lesquelles les recharges seront facturées a posteriori périodiquement par le SDEA

Zéro phyto

Objectif Zéro Phyto

Longtemps jugés indispensables, les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales.

Il s'agit d'un enjeu de santé publique.

La loi transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée mercredi 22 juillet 2015 à l'Assemblée nationale et publiée le 18 août suivant. Ce texte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français.

Il interdit notamment à partir du 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, voiries et forêts.



Le principal pesticide identifié est le glyphosate : herbicide total foliaire systémique, c'est-à-dire un herbicide non sélectif absorbé par les feuilles et ayant une action généralisée. Une fois sur les feuilles, il empêche la plante de produire une enzyme nécessaire à sa survie.

Les produits de biocontrôle figurant sur la liste prévue à la loi, les produits « qualifiés » à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique sont encore autorisés. Ils sont toutefois très coûteux et d'une efficacité moindre.

Comme les autres collectivités locales, notre commune doit changer et adapter ses pratiques.

Nous ne pouvons plus utiliser ni faire utiliser les produits phytopharmaceutiques comme les insecticides, les fongicides et les herbicides.

Pour les particuliers, la date limite d'utilisation des produits phytosanitaires est pour l'instant fixée au 1^{er} janvier 2019.

ARRETE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Monsieur le Maire de CHATRES,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4 ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller au maintien de la propreté de la commune ;

Considérant la nouvelle réglementation (loi 2014-1170 du 13 octobre 2014) qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par le grand public dans les collectivités, ne permet plus l'utilisation des produits phytosanitaires hors produits de biocontrôle pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public (trottoirs...)

Article 1 : afin de maintenir la propreté de la commune, le maire demande aux habitants de participer, en ce qui les concerne, à la propreté de leur trottoir et de leur caniveau au droit de leur façade et en limite de propriété conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Les saletés et déchets lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie. L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète.

Fait à Châtres, le 10 octobre 2017

Zéro phyto

Objectif Zéro Phyto

Comment réussir cette mutation ?

Après avoir recensé et classé toutes les zones concernées (espaces verts, stades, zones de promenades, voiries, cimetières, parkings, etc.), chacune sera analysée et chaque problématique identifiée fera l'objet d'une solution adaptée.

Des actions préventives doivent être envisagées, comme la diminution des zones à désherber grâce notamment au paillage qui évite de sortir la binette tous les quatre matins !

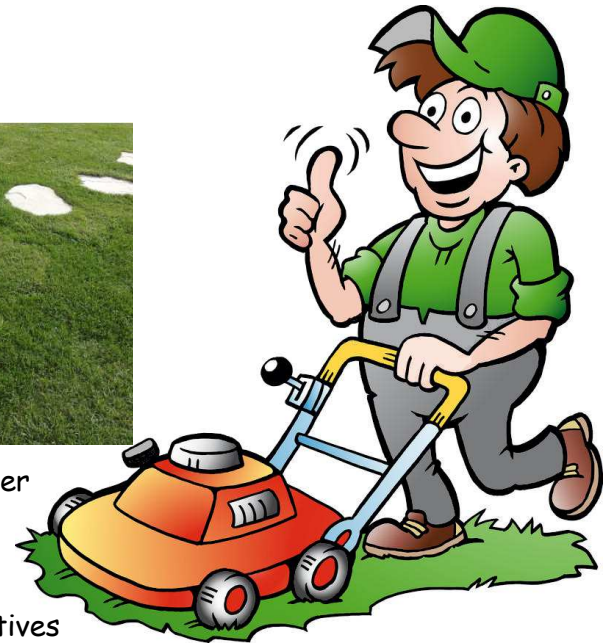


L'enherbage des trottoirs, conseillé d'un seul côté de la chaussée !



Complet pour zone peu utilisée

Avec des pas japonais pour éviter de se salir les chaussures ?



Et quand le désherbage ne peut être évité, plusieurs solutions alternatives aux herbicides ont déjà donné des résultats encourageants notamment :

Désherbage mécanique ou thermique ?



Le binage manuel, Grr !!!!

ou assisté !

Pas de miracles pour remplacer le glyphosate !

Ces solutions s'annoncent couteuses et fastidieuses !

L'ADMINISTRATION SE MODERNISE

À COMPTER DU 09 OCTOBRE 2017

TOUTES LES DÉMARCHES DE LA CARTE GRISE ET DU PERMIS DE CONDUIRE SE FONT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE !



PRÉFET
DE L'AUBE

- ⇒ Ne vous déplacez plus.
- ⇒ Évitez les longues files d'attentes.
- ⇒ Des services disponibles 24h/24.
- ⇒ Recevez votre carte grise ou votre permis de conduire dans votre boîte aux lettres

Rendez-vous sur le site <https://vwww.ants.gouv.fr> ou connectez-vous avec FranceConnect

Bon à savoir : Des médiateurs numériques peuvent vous guider dans vos

démarches en ligne depuis la préfecture, les sous-préfectures de Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube et les maisons des services au public^(*).



CARTES GRISES

VOS DÉMARCHES EN LIGNE POUR LA CARTE GRISE

4 nouveaux services :

- ⇒ L'obtention du duplicata en cas de vol, perte ou détérioration
- ⇒ Le changement de propriétaire pour l'achat d'un véhicule d'occasion en France
- ⇒ La déclaration de cession du véhicule
- ⇒ Le changement de domicile

PERMIS DE CONDUIRE

VOS DÉMARCHES EN LIGNE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE :

- ⇒ L'INSCRIPTION EN LIGNE POUR PASSER LES EXAMENS
- ⇒ LES DEMANDES DE TITRES EN CAS DE :
 - ↪ réussite à l'examen du permis de conduire
 - ↪ Vol⁽¹⁾
 - ↪ perte⁽¹⁾
 - ↪ détérioration
 - ↪ expiration de la durée de validité
 - ↪ changement d'état civil
 - ↪ conversion de brevet militaire
 - ↪ validation de titre ou diplôme professionnel

⁽¹⁾ En cas de vol ou perte, le duplicata est payant (25 euros en timbres fiscaux - achat dématérialisé auprès des buralistes).



Les auto-écoles sont également là pour vous accompagner.

^(*) Maisons des services au public :

Estissac, Marigny-le-Châtel, Lusigny-sur-Barse, Chaource, Saint-Parres-lès-Vaudes, Vendeuvre-sur-Barse, Essoyes, Les Riceys, Villenauxe-la-Grande

Consultez les horaires d'ouverture sur : <http://www.maisondeservicesaupublic.fr>

AUX FAUX ATTENTION SITES ADMINISTRATIFS !

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après la démission de son deuxième président, M. Guy VIALAT, le bureau de la Communauté de Communes Seine et Aube a été modifié. Il est constitué ainsi :

PRESIDENT : M. Loïc ADAM, 1^{er} Adjoint au Maire de Rilly-Sainte-Syre

1^{er} Vice-Président : M. Pascal PLUOT , Maire de Plancy-l'Abbaye

Chargé de la gestion du service technique de Plancy

Chargé de la gestion des déchetteries

2^{ème} Vice-Présidente : MME. Carmen LABILLE, 1^{ère} Adjointe au Maire de Méry-sur-Seine

Chargée du développement économique d'intérêt communautaire

Chargée de la gestion des zones d'aménagement économique

Chargée du tourisme

3^{ème} Vice-Président : M. Vivian AUGER, 2^{ème} Adjoint au Maire de Saint-Mesmin

Chargé de la gestion du service technique de Saint-Mesmin

Chargé de la gestion des déchetteries de Saint-Mesmin et Fontaine-les-G.

4^{ème} Vice-Président : M. Jean-Louis OUDIN, Maire de Rhèges

Chargé de la gestion des déchets ménagers et du suivi des contrats de collecte

Chargé de la gestion des flux des déchetteries

5^{ème} Vice-Président : M. Delphin D'HIEVRES, 1^{er} Adjoint au Maire de Droupt-Sainte-Marie

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Chargé de la démoustication

Chargé du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

6^{ème} Vice-Président : M. Ludovic BOUNIOL, Maire de Mesgrigny

Chargé de la gestion du COSEC (gymnase)

Chargé de la politique de l'habitat, de l'OPAH (Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat)

Chargé du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

1^{er} membre : MME. Marie-Claude LIEVIN, Maire de Fontaine-les-Grès

2^{ème} membre : MME. Stéphanie BESNARD, Maire de Méry-sur-Seine

3^{ème} membre : M. Alain DRUON, Maire de Savières

4^{ème} membre : M. Jean-Marc THOMAS, Maire de Bessy

5^{ème} membre : M. Richard BRUGGER, Maire de Chauchigny

6^{ème} membre : MME. Fabienne GODOT, maire de Boulages

7^{ème} membre : MME. Christine VEDEL, 1^{ère} Adjointe au Maire de Plancy

La vie de nos associations

SOCIETE DE CHASSE

La Société de Chasse compte pour cette saison 57 chasseurs. Tout résident de la commune depuis plus d'un an et muni de son permis de chasser peut rejoindre la Société de Chasse en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 140 €. Comme tous les ans (cf. « Vivre à Châtres » N°3), les chasseurs organiseront le 1^{er} samedi de mars 2018 une opération « ramassage de détritus », ouverte à tous, sur les bords des routes et des chemins de vallée, ainsi qu'en plaine.



Randonneurs et chasseurs : vigilance !

Si la sécurité est d'abord de la responsabilité des chasseurs, il appartient aux randonneurs d'éviter les secteurs de battue délimités par des pancartes mises en place en début de chasse. Si celles-ci n'ont pas été vues, il est préférable de se renseigner auprès du premier chasseur rencontré, qui indiquera un chemin de contournement. Durant les quatre mois d'ouverture de la chasse, de novembre à février, il est indispensable de porter un gilet fluo. Merci à tous et bonnes fêtes.

Une nouvelle association est née à Châtres :

« À VOS BASKETS. 10 »

Pratiquer du sport seul n'est pas drôle, à plusieurs c'est bien plus motivant. Avec l'aide d'une coach sportive diplômée Laure Dollat (objectif santé et bien être), nous nous réunissons chaque lundi de 20h30 à 21h30. Course et renforcement musculaire sont au programme.

L'adhésion à notre association coûte 10€ à l'année, à cela s'ajoute les tarifs du partenariat avec notre coach sportive (exemple 1 séance par semaine : 33€ le trimestre)

Alors à vos baskets !

Secrétaire : Magalie LINDRON

Trésorière : Karine MAGERAND

Présidente : Sandrine LAURENCEAU

FAMILLES RURALES

Depuis le dernier bulletin communal, l'association FAMILLES RURALES a participé à la Fête de la Musique le 21 juin dernier avec succès!

L'orchestre Music Breakers a joué dans la cour de l'école jusqu'au bout de la nuit. Chacun est venu avec son panier repas. Cette fête sera reconduite en 2018 pour, nous l'espérons, le bonheur de tous !



Le 05 novembre s'est déroulée la bourse aux jouets qui a une nouvelle fois connu un vif succès, malgré le changement d'adresse.



En ce qui concerne les activités hebdomadaires, la GYM a lieu le jeudi soir au 47 avenue Jules ROZE et la sophrologie le mardi soir à la salle socioculturelle.

Notre association doit organiser dans les prochains mois un spectacle pour les enfants, affaire à suivre.

En attendant, nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La vie de nos associations

LA CLE DES CHANTS

En raison des travaux de rénovation de la salle polyvalente, c'est dans une salle aménagée à cet effet en bordure de la nationale que les choristes de la Clé des chants sont provisoirement installés depuis septembre pour préparer leur nouveau spectacle consacré à l'art.

Les dernières représentations du précédent spectacle « Il était une fois » qui retraçait sous forme de conte humoristique les 20 ans d'existence de l'association, ont eu lieu au théâtre de Nogent sur Seine le 21 octobre et à Savières le 12 novembre. Lors de cette dernière prestation, certains acteurs avaient réservé quelques surprises avec notamment l'apparition impromptue d'une « Catwoman » particulièrement sexy.

Parallèlement à la préparation du nouveau spectacle, les adhérents ont décidé de relancer le concept d'échanges avec d'autres chorales afin de voyager, créer des liens et montrer leur talent hors du département..

C'est avec l'enthousiasme qu'on lui connaît que Marie-Céline, la chef de chœur a repris les répétitions. Ainsi, chaque mardi soir



de 19h00 à 20h30, les choristes ne cachent pas leur plaisir de se retrouver pour chanter, bouger, sans oublier de s'amuser.

POMPIERS BENEVOLES

2017 se termine ; une année pleine d'évènements pour nos pompiers !

Deux nouvelles recrues ainsi que deux départs à la retraite, des formations réussies mais aussi des pannes de matériel.

Plus de soixante interventions dont certaines marquantes qui font que cette année a été très chargée pour notre compagnie, et c'est pour cela que nous avons besoin de pompiers, si certaines personnes sont intéressées, contactez nous !

Merci pour l'accueil chaleureux lors de la présentation de nos calendriers et joyeuses fêtes à tous !



COMITE DES FETES

Pour la fête nationale, le 13 juillet au soir, le comité des fêtes avait proposé aux habitants de s'installer sous le préau de l'école pour prendre un repas « tiré du panier », après l'apéritif offert par la municipalité. Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation et ont pu passer un moment convivial en attendant la distribution des lampions pour la traditionnelle retraite aux flambeaux. Enfants, parents et autres ont déambulé dans le village, entourés pour la sécurité par les pompiers. Puis tous se sont dirigés vers le stade où les artificiers avaient œuvré durant une bonne partie de l'après-midi pour installer les fusées du feu d'artifice et régaler les yeux des petits et des grands. La soirée s'est poursuivie à l'école pour ceux qui souhaitaient danser ou tout simplement profiter de l'animation musicale assurée par Isabel. Dommage que les habitants aient un peu boudé cette fin de soirée, gâchée il est vrai par quelques gouttes de pluie qui ont pu en faire fuir certains.

Par ailleurs, la météo très favorable du 24 septembre a largement contribué à la réussite du vide greniers organisé dans le centre



du village, à proximité de la fête foraine. Si la fraîcheur du matin avait rendu frileux les acheteurs, le soleil du milieu de matinée a redonné le sourire aux quelques 110 exposants qui s'étaient installés. Et les grincheux du matin ont finalement oublié leur mécontentement devant l'affluence des visiteurs. Aux stands de buvette et restauration, les bénévoles ont comme d'habitude assuré avec bonne humeur l'accueil du public et n'ont pas économisé leur énergie pour contenter tout le monde.

Merci à eux de contribuer à la réussite de cette journée et à maintenir cette animation au village.

Pour ce qui est de la soirée Beaujolais, dont la première a eu lieu en 2015, son organisation a été un sujet de débat par les membres du comité des fêtes, du fait de la contrainte du lieu. La salle des fêtes étant indisponible pour travaux, restait la possibilité d'utiliser la salle de substitution avenue Jules Rozé. Après quelques hésitations, la majorité des membres du bureau s'est prononcée favorablement, et la soirée a donc eu lieu le vendredi 17 novembre. Plus de 70 personnes ont répondu à l'invitation pour passer un moment de convivialité autour d'un buffet de charcuterie arrosé avec modération. Le comité des fêtes espère pouvoir renouveler cet évènement l'année prochaine dans la salle polyvalente rénovée.

En ce qui concerne les projets, il n'y a rien de vraiment établi pour l'instant, si ce n'est la prévision d'une randonnée, qui avait été ajournée l'an dernier en raison du temps. La date reste à déterminer. Le bureau doit se réunir prochainement pour mettre en place un calendrier et peaufiner les projets qui seront présentés à la prochaine assemblée générale (fin février – début mars).

PLAN D'ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

Comme l'impose la loi, les sites destinés à accueillir du public à Châtres ont été aménagés pour les personnes à mobilité réduite :



Salle polyvalente : deux emplacements de stationnement ont été goudronnés à proximité du plan incliné, devant l'entrée.

Cimetière : une place de stationnement dédiée a été prise sur les quatre places existantes, et l'allée centrale va être compactée.

Salle socio-culturelle : une place de stationnement donnant directement accès à la salle a été goudronnée.

Mairie, bibliothèque, école : une place de stationnement a été goudronnée, le trottoir le long de l'école a été refait, tandis qu'un passage en dur longe la façade de la Mairie.

Attention : **ne garez pas votre voiture trop près du bâtiment**, car vous bouchez alors ce passage !



Eglise : stationnement réservé à gauche de l'édifice et chemin menant à l'église compacté et gravillonné.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, M. le Maire, entouré du Conseil Municipal, des pompiers de Châtres, d'une délégation d'élèves accompagnés de leurs parents, et en présence du Commissaire Bomba, commandant l'ELOCA, a fleuri le monument dédié aux morts des deux guerres mondiales et de la guerre d'Algérie.

Après la lecture des noms des soldats morts pour la France, M. le Maire a lu le message de Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants, lecture suivie d'une minute de silence.



Guy Cordelle, Conseiller Municipal, a entonné une chanson de paix de Jean-Claude Giannada : « Vienne, Vienne la Colombe ».

Enfin, des élèves de l'école ont lu tour à tour des lettres émouvantes de Poilus, préparées dans le cadre scolaire, et chanté l'hymne national.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les jeunes ayant fêté leurs 18 ans et/ou les nouveaux arrivants à Châtres ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour s'inscrire à la Mairie afin de pouvoir voter à partir de 2018.

Avis aux retardataires !

ENTREPOTS DE L'ELOCA

Comme vous le constatez chaque fois que vous passez devant le terrain acheté par la société CONCERTO, la construction des nouveaux entrepôts de l' ELOCA (Etablissement LOGistique du Commissariat des Armées) avance de manière spectaculaire. D'ores et déjà, une tranche de bâtiment de plus qu'initialement prévu est en voie d'achèvement. La fin des travaux est programmée pour l'été 2018 et la mise en service pour septembre prochain. Ce sera l'entrepôt le plus grand de France.

Tout sera automatisé (comme certains grands sites de distribution en ligne), si bien que ce qui demandait 3 jours pourra être obtenu en... 3 heures!



NOTRE NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Depuis le 15 novembre, vous avez eu peut-être l'occasion de découvrir un nouveau visage à l'ouvrage sur le territoire communal ou au volant du véhicule municipal. Pour ceux qui ne connaîtraient pas ce père de famille de 50 ans habitant Châtres, il s'agit de Carlos Da Costa.

Bienvenue au service de la commune !

